



**PRÉFET  
DE LA  
DORDOGNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**SCPPAT**

**Bureau de l'environnement**

## **INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

**SA CALCAIRES ET DIORITE DU PERIGORD**

**Demande d'autorisation environnementale pour le renouvellement  
et l'extension de l'exploitation d'une carrière de roche massive et ses installations annexes  
aux lieux-dits «Lempe Lézard », « Le Garrissal » et « Le Gué de la Roque»  
Commune de LAMONZIE-MONTASTRUC**

Par arrêté n° BE 2022-05-08 du 19 mai 2022, une enquête publique est organisée sur le projet susvisé, sur une durée de 30 jours du **jeudi 9 juin 2022 à 9 heures au vendredi 8 juillet 2022 à 17 heures 30** sur la commune de LAMONZIE-MONTASTRUC.

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de LAMONZIE-MONTASTRUC (24520), le bourg.

Le commissaire enquêteur désigné par le tribunal administratif de Bordeaux est M. Jean-Luc GUILLAUMEAU, officier de gendarmerie à la retraite.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier qui comprend notamment l'étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale et les avis réglementaires requis est consultable :

- sur support papier à la mairie de LAMONZIE-MONTASTRUC, aux heures d'ouverture de la mairie soit les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 et les samedis de 8h30 à 12h00.
- sur un poste informatique mis à disposition en accès libre à la mairie de LAMONZIE-MONTASTRUC, aux heures d'ouverture de la mairie.
- sur le site internet des services de l'État en Dordogne à l'adresse suivante [www.dordogne.gouv.fr](http://www.dordogne.gouv.fr), rubrique Politiques publiques / Environnement : Eau, Biodiversité, Risques / Participation du public / Enquêtes publiques.

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci.

Les observations et propositions du public peuvent être adressées :

- par voie postale à la mairie de LAMONZIE-MONTASTRUC, siège de l'enquête à l'attention de la commissaire enquêtrice.

Les observations transmises par voie postale ainsi que les observations écrites reçues par la commissaire enquêtrice sont consultables au siège de l'enquête.

- par courrier électronique à l'adresse suivante : [pref-ep-2022-lamonzie@dordogne.gouv.fr](mailto:pref-ep-2022-lamonzie@dordogne.gouv.fr)

Les observations transmises par voie électronique sont consultables dans les meilleurs délais sur le site internet susmentionné.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de LAMONZIE-MONTASTRUC pour recevoir ses observations écrites et orales les jours et horaires suivants :

<b>Dates</b>	<b>Horaires</b>
<b>jeudi 9 juin 2022</b>	<b>De 9h00 à 12h00</b>
<b>samedi 18 juin 2022</b>	<b>De 9h00 à 12h00</b>
<b>jeudi 23 juin 2022</b>	<b>De 14h30 à 17h30</b>
<b>lundi 4 juillet 2022</b>	<b>De 14h30 à 17h30</b>
<b>vendredi 8 juillet 2022</b>	<b>De 14h30 à 17h30</b>

**En raison de la situation sanitaire, les mesures de protection en vigueur devront être respectées. Le commissaire enquêteur ne recevra pas plus de 2 personnes simultanément.**

Toute information technique peut être demandée auprès :

- de l'unité bi-départementale de la Dordogne et du Lot-et-Garonne de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Nouvelle-Aquitaine, Cité administrative, Bâtiment A, 24016 PERIGUEUX CEDEX - Tél : 05.53.02.65.80 - email : ud-24.dreal-na@developpement-durable.gouv.fr
- de la SA CALCAIRES ET DIORITE DU PERIGORD, et plus spécifiquement auprès de Mme Laura DUVIGNACQ, responsable du projet - Tél : 06 74 64 13 48  
email : laura.duvignacq@carrieres-thiviers.fr

Au terme de la procédure, la décision prise par le préfet de la Dordogne est un arrêté d'autorisation environnementale ou de refus.